

Lettre rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI
en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés »

SOMMAIRE

POLITIQUE GÉNÉRALE	2
<i>Grand débat national</i>	2
POLITIQUE DU HANDICAP	3
<i>Conférence nationale du handicap (CNH)</i>	3
<i>Rencontre du bureau du CNCPH à Matignon</i>	3
<i>Mise en œuvre de la politique du handicap, le point en Conseil des ministres</i>	4
MOBILITÉ	4
<i>Projet de loi d'orientation des mobilités</i>	4
SANTÉ	5
<i>Projet de loi santé</i>	5
<i>Ma Santé 2022 : feuille de route de la politique du numérique en santé</i>	5
<i>Transports sanitaires et médico-sociaux</i>	6
AIDANTS	7
<i>Proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants</i>	7
SCOLARISATION	7
<i>Projet de loi pour une école de la confiance</i>	7
RESSOURCES	8
<i>Revenu universel d'activité (RUA)</i>	8
<i>RSA et PCH enfant</i>	9
<i>Calcul des droits (AAH) par la CNAF</i>	9
EMPLOI	10
<i>Réforme de l'accompagnement à l'emploi</i>	10
EUROPE ET INTERNATIONAL	10
<i>Informations du CFHE</i>	10
<i>Élections européennes : analyse du Fonds Handicap & Société</i>	11
<i>Plaidoyer #PourUneEuropeSolidaire</i>	11
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	11



EN ROUTE POUR NOS DROITS !

7 au 14
mai 2019

Du 7 au 14 mai, la caravane APF France handicap « En route pour nos droits » a sillonné la France pour dénoncer le non-respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Le 14 mai, jour-anniversaire de l'investiture du Président de la République Emmanuel Macron deux ans plus tôt, la caravane est arrivée à Paris pour terminer sur une manifestation Place de la République. Dans la matinée, une délégation APF France handicap a remis à l'Élysée une lettre ouverte formulant des propositions dans la perspective de la Conférence nationale du handicap. La lettre ouverte, qui a recueilli 25 000 signatures en quelques jours, a également été diffusée à l'ensemble des parlementaires, les appelant par la même occasion à soutenir l'action des représentants associatifs sur leurs territoires.

☞ Lettre ouverte au Président de la République : [\[cliquez ici\]](#)

☞ Email aux parlementaires : [\[cliquez ici\]](#)

POLITIQUE GÉNÉRALE

Grand débat national

*Plan d'actions attendu
en septembre*

Le 25 avril, le Président de la République a donné une conférence de presse en conclusion du Grand débat national et communiqué un certain nombre de grandes orientations de la politique gouvernementale pour les mois à venir. Le handicap a été cité trois fois :

- Le Grand débat national a favorisé **l'expression des publics les plus en difficulté**, parmi lesquels les personnes en situation de handicap ;
- L'école doit être plus « accueillante et bienveillante » notamment à l'égard des **enfants en situation de handicap** ;
- Une nouvelle place doit être accordée aux **aidants familiaux** dans les politiques publiques, au même titre qu'une meilleure reconnaissance.

Un plan d'actions sera proposé d'ici septembre, devant porter des solutions concrètes. Des pistes et un calendrier de travail ont été communiqués le 29 avril par le Premier ministre à l'issue d'un séminaire réunissant le Gouvernement et les représentants de la majorité.

POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP

Bien que le handicap ait été cité à trois reprises par le Président de la République lors de la conférence de presse, **les orientations et pistes proposées restent insuffisantes voire quasi-inexistantes**. Les personnes en situation de handicap attendent des mesures concrètes et un engagement véritable des pouvoirs publics à améliorer leurs conditions de vie et l'accès aux droits. La caravane APF France handicap « En route pour nos droits ! » a permis à l'association de porter propositions et revendications dans toute la France, jusqu'à l'Élysée le 14 mai par la remise d'une lettre ouverte. **Nous attendons que celle-ci soit prise en compte dans les annonces qui seront faites par le Président de la République à la clôture de la Conférence nationale du handicap.**

Pour en savoir plus ☞

- Conférence de presse d'Emmanuel Macron le 25 avril à l'issue du Grand débat national : [\[cliquez ici\]](#)
- Déclaration d'Edouard Philippe à l'issue du séminaire gouvernemental le 29 avril : [\[cliquez ici\]](#)

POLITIQUE DU HANDICAP

Conférence nationale du handicap (CNH)

Janvier-septembre 2019

Les travaux autour de la Conférence nationale du handicap qui s'achèvera en juin prochain se poursuivent, à travers principalement la mise en œuvre de cinq grands chantiers nationaux :

- **Rénovation PCH** : des sujets cruciaux sont abordés en ce moment tels que l'élargissement du périmètre de la PCH aide humaine aux activités ménagères, des travaux sur les aides techniques, les aides à la parentalité, la défiscalisation de la PCH dédommagement familial, les contrôles d'effectivité de la PCH ou encore l'élargissement des critères d'éligibilité à la prestation...
- **AAEH et PCH pour enfants** : des travaux sont en cours sur un scénario de refonte de l'AAEH et la définition d'un nouveau périmètre de la PCH pour enfant ;
- **Fonctionnement, pilotage et gouvernance des MDPH** : le fonctionnement des MDPH fait partie des principaux sujets de débat.
- **Évolution du CNCPH** : un séminaire de 3 jours s'est tenu en avril avec quelques membres du CNCPH (dont Alain Rochon) pour esquisser des évolutions du CNCPH
- **Départs non souhaités vers la Belgique.**

Le comité de pilotage de la CNH s'est tenu le 17 mai : les travaux préparatoires devraient se finaliser en juillet et **la CNH est annoncée fin septembre** en présence du Président de la République.

POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP

APF France handicap participe activement à ces groupes de travail et continue de porter ses positions notamment sur :

- L'évolution de la PCH : **APF France handicap a rédigé une contribution écrite** dans laquelle elle défend le caractère personnalisé de la PCH et dénonce l'insuffisance des moyens financiers dégagés pour une évolution réelle du droit à compensation.
- L'évolution de l'AAEH et PCH enfants : **APF France handicap se mobilise pour l'amélioration des droits existants** (prestations familiales et droits à compensation adaptés aux enfants et jeunes) et contre le projet d'en soumettre certaines à conditions de ressource. L'association défend également l'élargissement de la PCH aux **compensations nécessaires aux parents en situation de handicap.**

Enfin, dans le cadre de la labellisation CNH, APF France handicap a présenté plusieurs projets nationaux et locaux qui ont été retenus et présentés sur le site de la CNH (les projets sont inscrits au fil de l'eau des labellisations).

Pour en savoir plus 

- Contribution APF France handicap au groupe de travail PCH : [cliquez ici](#)
- Liste des projets labellisés : [cliquez ici](#)

Rencontre du bureau du CNCPH à Matignon

Le 15 mai, le Premier ministre a convié le bureau du CNCPH (présidente et vice-présidents, dont Alain Rochon à une rencontre à Matignon, en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées. Une **opération de communication** pour le Gouvernement au cours de laquelle Édouard Philippe et Sophie Cluzel se sont montrés à l'écoute des associations représentées, appelant celles-ci à faire confiance à la politique du Gouvernement ainsi qu'à saluer les mesures communiquées. **Aucune annonce** n'a été faite lors de cette rencontre.

Mise en œuvre de la politique du handicap, le point en Conseil des ministres

Le 15 mai en Conseil des ministres, Sophie Cluzel a fait un point sur la mise en œuvre de la politique du handicap à l'occasion de la **2ème édition nationale du DuoDay le 16 mai**. L'occasion pour la Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées de rappeler que **le handicap est une priorité du quinquennat** ainsi que les grands engagements du Gouvernement en la matière : ressources (augmentation de l'AAH de 90 € en novembre), accès aux droits et à la citoyenneté, emploi, logement, accessibilité. Avec une attention particulière accordée au déploiement de « 2 chantiers prioritaires majeurs » : la mise en œuvre d'un **grand service public de l'école inclusive** et la stratégie nationale pour l'autisme.

☞ Compte-rendu du Conseil des ministres du 15 mai : [\[cliquez ici\]](#)

MOBILITÉ

Projet de loi d'orientation des mobilités

*Examen à l'Assemblée
nationale jusqu'au 7 juin*

Adopté en première lecture au Sénat le 2 avril, le projet de loi est actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale : jusqu'au 23 mai en commission et jusqu'au 7 juin en séance publique.

Parmi les mesures initiales du projet de loi en faveur de la mobilité des personnes en situation du handicap :

- la **gratuité** ou une **politique tarifaire préférentielle pour les accompagnateurs** dans les transports publics ;
- **l'accessibilité des places de stationnement** comportant des **bornes de recharge électrique** pour les personnes à mobilité réduite ;
- la publication des **données relatives à l'accessibilité des services et des parcours**.

POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP

Grâce à la **mobilisation forte et de longue date d'APF France handicap**, deux **avancées majeures** en faveur de la mobilité des personnes en situation de handicap ont été adoptées par les sénateurs en première lecture par l'intermédiaire d'amendements proposés par APF France handicap :

- Désormais, **tout critère d'appartenance territoriale à l'autorité organisatrice pour accéder au transport à la demande s'avère proscrit**, afin de garantir la liberté d'aller et de venir aux personnes à mobilité réduite.
- **Un numéro unique d'appel national** est créé pour la réservation et l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques dans le transport ferroviaire.

APF France handicap est pleinement mobilisée pour l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale. Une dizaine d'amendements visant à faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap ont été déposés, dont nous allons suivre avec attention l'examen en commission puis en séance publique.

Pour en savoir plus ☞

- Projet de loi d'orientation des mobilités : [\[cliquer ici\]](#)
- Propositions d'amendements APF France handicap : [\[cliquer ici\]](#)

SANTÉ

<p>Projet de loi santé <i>Adoption en 1ère lecture au Sénat - début juin</i></p>	<p>Le projet de loi d'organisation et de transformation du système de santé a été adopté le 26 mars à l'Assemblée nationale en première lecture puis transmis au Sénat. Son examen est prévu la deuxième quinzaine de mai en commission pour une adoption en séance publique début juin.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP</p> <p>Grâce à la forte mobilisation d'APF France handicap dès le début de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale, plusieurs amendements pour une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap dans les parcours de santé ont été adoptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation par le conseil territorial de santé des projets territoriaux de santé dans le but de renforcer leur opérationnalité ; • intégration des acteurs médico-sociaux à l'espace numérique en santé ; • élargissement de la formation des professionnels de santé et du secteur médico-social à l'impact du rôle des aidants sur leur santé ainsi que des modalités de mise en œuvre d'une telle formation via un décret d'application. <p>Les amendements non encore adoptés à l'Assemblée nationale ont été retravaillés et de nouveaux proposés au Sénat en vue de l'examen en commission puis en séance publique avec nos partenaires associatifs. Il s'agit notamment de permettre un accompagnement à la recherche d'un médecin traitant et la fin des pénalités financières du parcours coordonné du fait de l'absence de médecin traitant. Il est également proposé aux sénateurs de demander un rapport gouvernemental présentant l'état de la prévention et de la prise en charge de la douleur en France. Nous serons attentifs au sort qui sera réservé à l'ensemble des amendements proposés pour les soutenir dans leur cheminement parlementaire.</p>
<p>Pour en savoir plus ➔</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis d'APF France handicap et amendements sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé : [cliquer ici] ▪ Dossier législatif du projet de loi: [cliquez ici]

<p>Ma Santé 2022 : feuille de route de la politique du numérique en santé <i>Présentée le 25 avril</i></p>	<p>Le 25 avril, Agnès Buzyn a présenté la feuille de route de la politique du numérique en santé définie dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 ». La feuille de route se décline en 5 grandes orientations et 26 actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la gouvernance du numérique en santé ; 2. Intensifier la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information en santé ; 3. Accélérer le déploiement des services numériques socles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement à l'usage des messageries sécurisées de santé et généralisation au médico-social ; ○ Développement d'outils numériques de coordination de parcours de santé en région avec le programme « e-parcours » pour une meilleure articulation entre médecine de ville, médico-social et hôpital. 4. Déployer au niveau national des plateformes numériques de santé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lancement du développement de « l'Espace Numérique de Santé » qui doit permettre aux personnes de gérer leurs données de santé et de participer à leur parcours de santé. 5. Soutenir l'innovation et favoriser l'engagement des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement au déploiement de la télémédecine et du télé-soin ; ○ Soutien aux systèmes d'information médico-sociaux et accompagnement au virage numérique, via un plan « ESMS numérique ».
---	--

	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP</p> <p>APF France handicap prend acte de la présentation de la feuille de route de la politique du numérique en santé et salue l'intégration d'un plan numérique dédié au médico-social (« ESMS numérique ») demandé depuis plusieurs années. Nous serons attentifs aux suites qui seront données à ces annonces ainsi qu'à l'effectivité de leur mise en place et de leur déploiement et surtout de leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.</p>
<p>Pour en savoir plus ↗</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la feuille de route « Accélérer le virage du numérique » : cliquez ici ▪ Dossier de presse et détail des mesures : cliquez ici
<p>Transports sanitaires et médico-sociaux</p> <p><i>Un bilan prévu à l'automne</i></p>	<p>Suite aux lourds dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre de la réforme du financement des transports sanitaires notamment pour les permissions de sortir, une « pause » est décidée par la ministre Agnès Buzyn en janvier devant permettre la reprise du dialogue entre établissements de santé et transporteurs et la relance des appels à projets. En février, une circulaire du Ministère de la Santé permet aux jeunes âgés de moins 20 ans de bénéficier du financement par l'Assurance Maladie d'un aller-retour hebdomadaire au domicile familial au-delà de 2 semaines d'hospitalisation. Ce droit devra être traduit par décret.</p> <p>Une campagne tarifaire adaptée va également être lancée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au 1^{er} mai 2019, pour les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et psychiatriques, des suppléments de moyens pour le financement des permissions de sortie aller-retour de moins de 48h. L'instruction sur le financement notamment des permissions de sortie en SSR vient d'être publiée ; • pour la campagne 2020 : ces suppléments vont être modulés en fonction de la distance. <p>Un système de signalement des difficultés a également été mis en place.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP</p> <p>Dès octobre nous alertons sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap qui se voyaient refuser leur financement alors jusqu'ici assuré par l'Assurance Maladie. Grâce à la mobilisation des acteurs associatifs dont APF France handicap, nous avons obtenu les mesures décrites ci-dessus. Une réunion d'étape a été organisée le 10 mai avec la directrice de cabinet de Christelle Dubos. Nous y avons défendu l'extension du droit de sortie aux personnes âgées de plus de 20 ans au nom de l'égalité des droits à tous les âges et pour des motifs thérapeutiques évidents.</p> <p>Une réunion de bilan sur nos propositions et cette première phase de la réforme doit être fixée à l'automne.</p>
<p>Pour en savoir plus ↗</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruction du 10 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la campagne tarifaire régionale 2019 des établissements de santé financés sous OQN : cliquez ici ▪ Courrier inter-associatif du 30 janvier 2019 sur la prise en charge des transports sanitaires : cliquez ici ▪ Circulaire du 12 février 2019 du Ministère de la Santé relative à la mise en œuvre de la réforme du financement des transports pour patients : cliquez ici

AIDANTS

<p>Proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants</p> <p><i>Adoption définitive par le Parlement le 9 mai</i></p>	<p>La proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants a été adoptée en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 9 mai, à l'identique du texte adopté par le Sénat en deuxième lecture.</p> <p>Les deux mesures majeures de la proposition de loi sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration dans le dossier médical partagé d'un volet relatif aux personnes qui remplissent auprès du titulaire du dossier la qualité de proches aidants ou de proches aidés, en ce qu'elles aident le titulaire du dossier ou reçoivent une aide du titulaire du dossier ; • L'intégration du thème des proches aidants dans les négociations collectives des entreprises.
	<p>POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP</p> <p>Parce qu'elle proposait un certain nombre d'avancées en faveur des proches aidants, APF France handicap avait apporté son soutien à la proposition de loi dès son dépôt au Sénat fin 2018. Nous avons fait part lors des auditions parlementaires de notre regret quant à la suppression de la proposition d'indemnisation du congé de proche aidant, qui aurait constitué une véritable avancée et dont la suppression a malheureusement été maintenue dans le texte adopté définitivement par le Parlement.</p>
<p>Pour en savoir plus ➔</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier législatif de la proposition de loi visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants : cliquez ici

SCOLARISATION

<p>Projet de loi pour une école de la confiance</p> <p><i>Adoption en première lecture par le Sénat le 21 mai</i></p>	<p>Adopté le 19 février par l'Assemblée nationale en première lecture, le projet de loi « Pour une école de la confiance » est actuellement en cours d'examen par le Sénat en séance publique, pour une adoption le 21 mai avant le passage du texte en commission mixte paritaire (CMP).</p> <p>Le 17 mai, Sophie Cluzel a présenté devant la commission éducation scolarité du CNCPH les mesures envisagées en faveur d'une école inclusive à partir de la rentrée 2019. Ces mesures sont déclinées en 7 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux accueillir les familles et simplifier leurs démarches. 2. Former et accompagner les enseignants. 3. Instituer un service de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. 4. Professionnaliser les accompagnants. 5. S'adapter aux besoins éducatifs des élèves. 6. Renforcer la coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et les professionnels du médico-social dans les établissements scolaires. 7. Piloter et évaluer le déploiement des mesures. <p>Ont aussi été annoncées une circulaire de rentrée spécifique pour l'école inclusive qui sera présentée au CNCPH ainsi que plusieurs réunions avec les acteurs concernés pour faire passer les messages.</p>
	<p>POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP</p> <p>À l'Assemblée nationale comme au Sénat, APF France handicap a pu échanger avec des parlementaires et transmettre des propositions d'amendements pour rendre l'école véritablement inclusive. Plusieurs d'entre eux ont été repris</p>

	<p>par des sénateurs (intégrer les unités d'enseignement du médico-social dans les lieux de scolarité concernés par la formation obligatoire pour tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité, préciser les activités principales des aides mutualisées...), mais tous n'ont pas franchi l'étape du débat public (retirer les PIAL...).</p> <p>Nous suivons attentivement les débats et nous mobilisons pour faire retirer d'autres amendements pouvant restreindre les possibilités de scolarisation en milieu ordinaire avant le vote du 21 mai (<i>Le premier alinéa de l'article L.112-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « La scolarisation en milieu ordinaire est un droit dans la mesure où elle favorise les apprentissages et permet de conforter l'enfant, l'adolescent ou l'adulte handicapé dans ses acquis pédagogiques »</i>). Nous resterons bien évidemment mobilisés lors de la suite de la navette parlementaire.</p> <p>Sur les mesures en faveur de l'école inclusive présentées par Sophie Cluzel le 17 mai, notre positionnement : des mesures qui vont dans le bon sens, dont certaines ont déjà été intégrées dans le projet de loi pour une école de la confiance (généraliser la possibilité de fonctionner en dispositif, intégrer la fonction appui-ressource aux missions des ESMS indépendamment des élèves notifiés...). Nous serons bien évidemment vigilants quant à leur mise en place et au pilotage.</p>
<p>Pour en savoir plus ➔</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propositions d'APF France handicap sur le projet de loi pour une école de la confiance : cliquez ici ▪ Dossier législatif du projet de loi « Pour une école de la confiance » : cliquez ici ▪ Propositions d'APF France handicap pour une école inclusive : cliquez ici

RESSOURCES

<p>Revenu universel d'activité (RUA)</p> <p><i>Lancement de la concertation début juin</i></p>	<p>Le 14 mars, le gouvernement a lancé les « travaux techniques » devant mener à la mise sur pied du futur « revenu universel d'activité » promis par Emmanuel Macron pour 2020 dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté.</p> <p>Une concertation doit être lancée par Christelle Dubos, secrétaire d'Etat, début juin, visant à définir le périmètre de cette nouvelle allocation.</p> <p>Celle-ci devrait inclure à <i>minima</i> : le RSA, les aides au logement et la prime d'activité. L'AAH est également évoquée parmi les prestations qui pourraient être intégrées au futur RUA. La concertation, prévue tout au long de l'année 2019, devra déboucher sur une loi en 2020.</p>
	<p>POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP</p> <p>APF France handicap participe aux réflexions inter-associatives, dans le cadre du Collectif Alerte, autour du futur chantier du revenu universel d'activité. Ces réflexions ont d'ores et déjà abouti à un consensus : le RUA doit être accessible aux jeunes en difficulté dès 18 ans mais avec un dispositif d'accompagnement renforcé autour de l'accès à la formation et à l'emploi.</p> <p>Les positions d'APF France handicap s'appuient sur celles que nous avons déjà prises en janvier 2017 : « Zéro personnes en situation de handicap sous le seuil de pauvreté » : création d'un revenu individuel d'existence, sans prise en compte du revenu du conjoint, non fusionné dans le RUA avec le maintien des droits connexes (santé, logement) et les compléments permettant de tenir compte de la situation particulière, notamment de l'impossibilité de travailler. Ce revenu individuel d'existence rompt avec la logique de minima social du RUA, pour proposer un véritable « revenu de remplacement » non contributif (pour les personnes qui ne peuvent pas travailler).</p>

	<p>Nous restons mobilisés pour faire part de nos positions et contribuer aux réflexions qui démarreront dans quelques semaines avec la concertation. Un rendez-vous du Collectif Alerte (dont APF France handicap) avec Christelle Dubos est fixé le 28 mai.</p>
<p>RSA et PCH enfant <i>Note interne CNAF février 2018</i></p>	<p>Une note interne de la CNAF, rendue publique récemment par la presse, demande à ses caisses de prendre en compte, pour le calcul du RSA, le dédommagement versé au titre de la PCH à un parent aidant familial de son enfant handicapé. Or, considérer comme une ressource le dédommagement que les parents perçoivent au titre de la PCH de leur enfant conduit à la diminution, voire à la suppression, de leur RSA.</p> <p>Ce faisant, la CNAF se positionne en contradiction avec la décision prise par le Conseil d'État en février 2017 et selon laquelle « <i>Lorsque la prestation de compensation du handicap est perçue (...) en complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), il ne doit pas en être tenu compte pour le calcul des ressources déterminant le montant du revenu de solidarité active</i> ».</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP</p> <p>L'accès aux droits des personnes en situation de handicap est une priorité fondamentale pour APF France handicap qui suit de près les cas de rupture de droits auxquels pourraient être confrontés ses adhérents. Si vous avez connaissance d'une telle situation, merci de les remonter au pôle juridique.</p>
<p>Pour en savoir plus ☞</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ RSA et PCH enfant : les Caf s'opposent au Conseil d'État : [cliquez ici] ▪ Consignes nationales CNAF sur la prise en compte du dédommagement PCH enfant dans le calcul du RSA : [cliquez ici]

Calcul des droits (AAH) par la CNAF

Fin 2018, nous avons été alertés de plusieurs cas de rupture de droit suite à un changement de procédure de la CNAF. Dans un courrier de déclaration de ressources, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) demandaient aux personnes, lorsqu'elles étaient rattachées au foyer fiscal de leurs parents, de déclarer leurs propres revenus de placement mais également les revenus de placement de leurs parents.

Suite à la reconnaissance par le directeur de la CNAF de l'erreur de son organisme, un groupe de travail associant notamment APF France handicap et la CNAF a été mis en place pour suivre les remontées des cas individuels et les procédures que la CNAF allait mettre en place pour résoudre les cas de rupture des droits.

À ce jour, nous ne sommes pas certains que l'ensemble des cas de rupture de droit aient été signalés et résolus par la CNAF. Aussi, si vous avez connaissance de telles situations merci de les remonter dès que possible au service juridique.

☞ Motion du CNCPH en réaction aux ruptures de droit signalées suite à ce changement de procédure des CAF : [\[cliquer ici\]](#)

EMPLOI

Réforme de l'accompagnement à l'emploi

Restitution des travaux le
10 mai

Une réunion de restitution des travaux de la concertation relative à l'**offre de service portant sur le soutien à l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi** à destination des personnes handicapées et des employeurs était organisée le 10 mai par Sophie Cluzel. La restitution portait sur les 4 groupes de travail mis en place dans le cadre de la concertation :

1. **Chaînage des acteurs et mobilisation territoriale** : définition d'un cadre stratégique pour l'interaction des différents acteurs publics de l'emploi au plan régional ;
2. **Modalités d'accompagnement** : rapprochement de Pôle emploi et des Cap emploi ; guide d'information à destination des conseillers de Pôle Emploi sur le dispositif de l'emploi accompagné ; élaboration d'un support de primo information à destination des employeurs sur l'accueil d'un salarié en situation de handicap ;
3. **Mobilisation nationale sur la formation** : mise en place d'un référentiel commun pour les CFA dans le cadre de l'accueil d'apprenants en situation de handicap ; sécurisation des transitions entre ESAT et milieu ordinaire ; création d'un outil numérique pour l'accessibilité au Compte Personnel de Formation (CPF).
4. **Engagement des employeurs** : intégration du handicap dans les stratégies globales RSE ; prise en compte de la question de l'emploi des personnes en situation de handicap dans toute la dynamique du dialogue social...

La restitution de ces travaux a mis en perspective un travail qui doit se poursuivre avec le lancement d'un 5^e chantier qui devra porter sur la mise en place d'une **plateforme d'information et de services Emploi / handicap**.

POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP

APF France handicap est fortement engagée dans les travaux relatifs à la concertation sur l'offre de service d'accompagnement à l'emploi. Nous suivons de près les conclusions et propositions apportées à l'issue des travaux des différents chantiers et ferons de même pour le cinquième qui sera lancé sur une plateforme d'information et de services Emploi / handicap.

Pour en savoir plus 

- Restitution de la concertation sur l'offre de services : [\[cliquez ici\]](#)

EUROPE ET INTERNATIONAL

Informations du CFHE



Conseil Français
des personnes Handicapées
Pour les questions Européennes

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont APF France handicap est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les événements organisés autour de ces thématiques.

 Le dernier numéro de la lettre : [\[cliquez ici\]](#) / Pour vous abonner à cette lettre d'information : [\[cliquez ici\]](#)

Élections européennes : analyse du Fonds Handicap & Société

Dans le cadre des élections européennes, le Fonds Handicap & Société, fonds de dotation d'intérêt général, a décidé d'interpeller les principaux partis politiques et leurs candidats. Il a réalisé à cet effet un petit livret de synthèse mettant en lumière et en perspective les différentes propositions des candidats sur la question sociale en Europe. Après analyse des différentes propositions, 9 points de vigilance ont été identifiés, consultables à la fin du livret. Un tableau synthétique comportant les propositions par sujet se trouve également à la fin de ce guide.

☞ Livret « Quelles politiques sociales en Europe » : [\[cliquez ici\]](#)

Plaidoyer #PourUneEuropeSolidaire

Le 15 mai, le collectif #PourUneEuropeSolidaire dont APF France handicap est membre a publié son plaidoyer assorti de propositions. Ce plaidoyer s'adresse aux candidat.e.s aux élections européennes, afin de les interpeller sur leur programme et leurs intentions concernant les politiques liées à la solidarité en Europe. Il est le fruit d'un travail de compilation et de co-construction à partir de propositions portées par différentes associations, membres du collectif #PourUneEuropeSolidaire.

☞ Plaidoyer #PourUneEuropeSolidaire : [\[cliquez ici\]](#)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Mai 2019		
30 mai	Journée mondiale de la SEP	
Juin 2019		
Début juin	Lancement de la concertation sur le revenu universel d'activité	Gouvernement
23 juin	Journée olympique	
Courant juin	Rapport de la députée Corinne Vignon sur la réforme des retraites	Assemblée nationale
Courant juin	Restitution de la concertation sur la protection de l'enfance	Adrien Taquet
Juillet 2019		
Début juillet	Pacte national pour l'enfance	Adrien Taquet
Début juillet	Présentation du PJJ Bioéthique	Conseil des Ministres
Début juillet	Propositions sur la réforme des retraites	JP Delevoye
Début juillet	Présentation de la réforme constitutionnelle	Conseil des ministres
Début juillet	Annnonce des mesures pour les aidants familiaux	Gouvernement

☞ Vous pouvez suivre en permanence cette actualité et nos mobilisations sur

- le site APF France handicap (rubrique actualités) : [\[cliquez ici\]](#)

- le site de Faire Face : [\[cliquez ici\]](#)

☞ Prenez connaissance des avis du CNCPH sur le site du Gouvernement [\[cliquez ici\]](#)

☞ Retrouvez tous les numéros de la lettre sur le blog du mouvement : [\[cliquez ici\]](#)

☞ Si vous ne pouvez pas accéder à des liens, contacter siege.secretariat-ddapi@apf.asso.fr